

Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 25 août 2022, a adopté le règlement suivant :

RCG 22-024 Règlement autorisant un emprunt de 52 614 000 \$ pour le financement des travaux afférents à la relocalisation des centres d'urgences 9-1-1

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 28 septembre 2022. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 4 octobre 2022

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat